

VILLE
DE
GODERVILLE



**NOTE DE PRESENTATION
BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Centre Communal d'Action sociale

Le compte administratif du CCAS comprend uniquement une section de fonctionnement dont les chiffres sont repris ci-après.

DEPENSES		<i>Prévisions en €</i>	<i>Réalisé en €</i>
A.6238	Divers	0.00	3 500.00
A.6257	Réceptions	10 389.86	319.38
A.6561	Secours d'urgence	2 000.00	350.00
	Total	12 598.36	4 169.38

Les dépenses du CCAS sont constituées :

<u>Ligne « Divers » :</u>	3 500.00 €
↳ Spectacle pour le Noël des enfants du 08/06/22	<u>1 500.00 €</u>
↳ Spectacle pour les Aînés du 09/10/22	<u>2 000.00 €</u>
<u>Ligne « Réceptions » :</u>	319.38 €
↳ Fournisseurs de denrées alimentaires pour le goûter des Aînés du 09/10/22	<u>319.38€</u>
<u>Ligne « Secours d'urgence » :</u>	350.00 €
↳ De diverses aides financières accordées aux familles :	
- Aide d'urgence pour paiement d'une facture d'eau	<u>150.00 €</u>
- Aide pour paiement d'une facture d'électricité	<u>200.00 €</u>

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le 04/04/2023

ID : 076-217603026-20230328-1-AI

SLOW

RECETTES		Prévisions en €	Réalisé en €
A.002	Excédent reporté	8 598.36	8 598.36
A.7031	Concessions cimetièrè	1 000.00	1 686.70
A.7474	Subvention communale	3 000.00	3 000.00
	Total	12 598.36	13 285.06

Sur l'exercice 2022, une subvention de 3 000.00 € a été versée par le Budget Général de la Ville.

Il ressort de ces chiffres un excédent de **9 115.68 €** qui sera repris au Budget Primitif 2023.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Goderville, le 28 mars 2023
Le Président, Frédéric CARLIERE,



Mairie de Goderville, 2 place Célestin Bellet tel : 02 35 10 40 70
ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h - mardi - jeudi et vendredi de 14 h à 17 h
adresse mail : commune.goderville@wanadoo.fr site internet : www.goderville.com